N° 1 4 3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE

OBJET:  - Couverture des sols en hiver (CIPAN) – 2008	
DATE DE LA CONVOCATION : 21 janvier 2008	- Couverture des sols en hiver (CIPAN) 2008  M. BILLARD précise que suite au dernier conseil d'administration, l'avis des DDAF 60 et 76 a été recueilli sur ce dossier. Il est conforme à celui de la DDAF 80; il n'est pas légalement possible de verser des aides aux agriculteurs autrement qu'en passant par les outils existants: le PDRH et les MAET.  Une autre piste a été avancée par la DDAF 76, celle qui consiste à faire appel aux minimis. Cette piste va être explorée prochainement.  M. SENECAL rappelle que la mise en œuvre de cette politique répond à une vraie problématique de ruissellements et d'érosions des sols côté 76.
DELEGUES:	M. BIGNON indique qu'il est dommage qu'on ne puisse pas mettre facilement en œuvre cette mesure tant le besoin est réel.
En exercice 14	M. SENECAL propose de garder au budget primitif 2008, l'inscription
Présents 8	correspondante à l'action des CIPAN sous réserve qu'une solution réglementaire soit trouvée.
Votants 10	Le conseil après en avoir débattu, accepte de conserver inscrites au budget, les sommes destinées à l'action CIPAN sur tout le bassin versant sous réserve qu'une solution réglementaire soit trouvée sur ce point. Il autorise le président à mettre en œuvre tous les moyens (conventions, demande de subventions, etc) qu'il jugera utile pour l'accomplissement de cette mission. Le montant plafond des aides versées sera de 15 € TTC/ha sur tout le bassin versant. L'objectif 2008 est de couvrir 30 % des terres du bassin versant pouvant recevoir une CIPAN.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENECAL